

# REPUBLIQUE FRANÇAISE



## Déclaration préalable

Numéro :

**DP 069 117 24 00039**

du registre de la Mairie  
-----

Arrêté n° 2024-164

## LE MAIRE DE LISSIEU

Vu la demande déposée le 26/04/2024

Adressée par

Madame FABBRI SABINE  
2 ALLEE DES VERGNES 69380 LISSIEU France

Concernant

Implantation d'un abri de jardin et changement de destination du garage

Destination(s) et sous-destination(s)

Surface de plancher

Adresse du terrain

2 ALLEE DES VERGNES à Lissieu

Références cadastrales

117 B 1681

## ANNULATION D'UNE DECLARATION PREALABLE A LA DEMANDE DU BENEFICIAIRE

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (P.L.U.H) approuvé le 13 mai 2019, et ses évolutions successives ; ;

Vu la demande de déclaration préalable n° DP 069 117 24 00039 ayant fait l'objet d'une décision de non-opposition via l'arrêté n°2024-106 en date du 26/04/2026 ;

Vu la demande du bénéficiaire, Mme. Fabbri, via un courriel en date du 28/06/2024, d'annulation de son projet pour cause d'abandon de projet

### ARRETE

**Article 1 :** La décision de non-opposition à la déclaration préalable EST ANNULEE à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2 :** Le garage ne change pas de destination et de vocation.

Lissieu, le 28/04/2024

Le Maire,



Charlotte GRANGE

La présente décision est transmise au Préfet du Rhône dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

**Délais et voies de recours :** le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) d'un recours contentieux. Il peut également saisir le maire d'un recours administratif. Cette démarche prolonge le délai d'un recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois le silence du maire vaut rejet implicite).